

Chasses à auget





NOTICE DE POSE ET D'ENTRETIEN

Avant de commencer votre chantier, nous vous demandons de lire attentivement ce document

INSTRUCTIONS DE POSE

Notre chasse à auget doit être enterrée.

Réalisation de la fouille

- Creuser un trou suffisamment grand pour recevoir la chasse et sans permettre son contact avec les parois de la fouille.
- Prévoir 20 à 30 cm de remblai latéral.
- La profondeur de fouille est fonction de la cote de sortie des effluents issus de l'appareil situé en amont.
- Il faut néanmoins tenir compte du système de traitement après la chasse, et, notamment de la profondeur maximale d'enfouissement des tuyaux de l'épandage ou du filtre à sable.
- Stabiliser le fond de la fouille. Disposer au fond, un lit de sable de 10 cm d'épaisseur minimum.

2 Installation

- Installer la chasse au fond de la fouille et parfaitement La centrer par rapport à la fouille. de niveau.

MISE EN SERVICE

- Remblayer autour de la chasse avec du sable stabilisé ou matériau du type 0/6 ou 2/4. Ce remblaiement latéral doit être effectué symétriquement par couches successives, tassé par arrosage si utilisation de sable. Le compactage avec un engin mécanique est à proscrire.
- Raccorder le tuyau d'entrée puis le tuyau de sortie en veillant à ne pas tourner la manchette de sortie fixée sur la chasse. La rotation de la manchette peut
- détériorer le tuyau flexible et rendre la chasse inutilisable.
- Dévisser et enlever le couvercle.
- Débrider le flotteur qui est maintenu pour le transport.
- Vérifier que le flotteur monte et descend facilement.
- Vérifier lors d'une alimentation en eau que la chasse se remplit, que le flotteur monte et descend rapidement pour libérer le volume stocké et revient à sa position initiale.

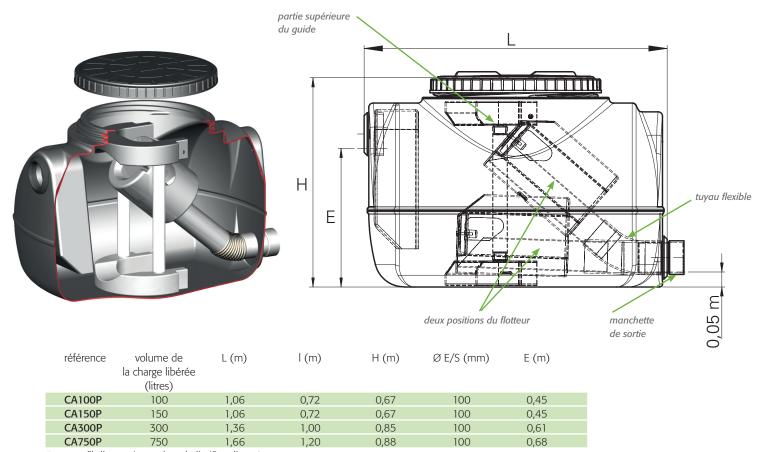
ENTRETIEN

- Contrôler régulièrement le bon fonctionnement de la chasse.
- Une fois par an, nettoyer l'intérieur au jet d'eau sans pression.

Le tuyau flexible, composant de la chasse, est soumis à des contraintes répétées. À ce titre, il est considéré comme un consommable et devra être changé dès qu'un défaut sera constaté.

RAPPEL

- tout passage de véhicule ou stockage de charges sur les appareils est interdit.
- il est interdit de recouvrir ou d'enterrer les couvercles des appareils.
- il est interdit de fumer pendant l'intervention d'entretien.
- le non respect de nos consignes de pose et d'entretien entraîne la perte de nos garanties.



E = cote fil d'eau prise en bas de l'orifice d'entrée

GARANTIE DU PRODUIT

Nos appareils et accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons la chasse à auget contre tout vice de fabrication, à compter de la date de livraison, à savoir :

- les composants statiques et structurels sur une durée de 10 ans (Police responsabilité décennale),
- les composants mécaniques sur une durée de 1 an

Notre responsabilité et notre garantie ne serait plus engagées en cas de :

• non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien précisées par Sebico dans ses documentations et étiquettes apposées sur tous nos produits ou disponibles sur notre site internet;

- modification ou utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par Sebico;
- modification des appareils (perçage des corps polyéthylène...);
- phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté;
- mauvais dimensionnement des appareils, des périphériques et des accessoires.

Cette garantie se limite au remplacement de la pièce reconnue défectueuse. Toute pièce reconnue défectueuse par nos services, doit être tenue à notre disposition.

Les pièces de rechange sont à disposition ou à commander chez les distributeurs Sebico dont la liste est disponible sur notre site internet : **www.sebico.fr**